

partenere all' Austria, il Governo di S. M. può dirvi soltanto che il trattato di Vienna, a cui la Gran Bretagna intervenne come parte contraente, assegna Venezia come una porzione dell' Impero austriaco, e che il componimento, proposto dai Governi inglese e francese a quello d' Austria, nell' agosto passato, come base della negoziazione, non andava ad alterare in questa parte il trattato di Vienna. Nessun cangiamento può esser fatto nella condizione politica di Venezia, se non col consenso e l'opera del Governo imperiale; e quel Governo ha già annunziato la sua intenzione in questo riguardo. Il Governo di S. M. può quindi soltanto ripetere seriamente l'avviso, ch' egli ha recentemente commesso al Console generale di S. M. a Venezia, di comunicare in suo nome al Governo di Venezia; cioè, che i Veneziani non perdano tempo nell' adoperarsi di giungere ad un amichevole accomodamento colle autorità austriache, come il miglior mezzo di ristabilire senza collisione l' autorità dell' Imperator d' Austria nella città di Venezia.

Ho l' onore di essere, signore,

Obbedientissimo umilissimo servitor
PALMERSTON.

Al sig. Manin.

Venezia.

N. III.

Il Ministro degli affari esteri della Repubblica francese
al sig. Manin, ec., ec.

(Questo dispaccio è stato ricevuto dal Presidente del Governo provvisorio di Venezia il giorno 14 maggio.)

Venise.

Paris le 27 avril 1849.

MONSIEUR.

J' ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois. Les nobles sentiments; qui y sont exprimés avec tant d'élévation et de dignité, m'ont y profondément touché. Personne plus que nous ne rend justice au courage, à la modération, à l'abnégation de tout intérêt personnel que le peuple vénitien a apportés à la défense de son indépendance. Si la liberté italienne eût été partout défendue ainsi, elle n'aurait pas succombé, ou du moins, en recourant à temps, après une honorable résistance, à la négociation, elle eût obtenu des conditions, qui lui eussent assuré une partie des bénéfices de la victoire. Il en a été autrement. Des fautes irréparables ont été commises, et les Vénitiens, qui n'ont pas à se les reprocher, doivent aujourd'hui, par la force des choses, en supporter les conséquences. Quelque illusion que puisse vous faire un généreux patriotisme, vous êtes trop éclairé, monsieur, pour ne pas comprendre qu'après les événements accomplis, lorsque Venise continue seule, en Italie, à tenir tête à l'Autriche, le cabinet de Vienne ne saurait être amené à lui accorder une existence complètement séparée, qu'il lui refusait à l'époque même où il consentait à l'accorder aux Lombards. Pour l'y déterminer, il faudrait, ou des événements au dessus de toute prévoyance humaine, ou une guerre générale, qui serait pour l'Europe, dans les conjonctures actuelles, une si terrible calamité, que vous même, monsieur, vous pouvez à peine la